

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 avril 2026

PROTECTION ET SOUVERAINETÉ AGRICOLES - (N° 2632)

Adopté

N° CE1060

AMENDEMENT

présenté par
M. Dive, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 4, substituer au mot :

« portés »,

les mots :

« mis en œuvre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.